

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION
21e séance
tenue le
vendredi 23 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)
- e) ENVIRONNEMENT (suite)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE
INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT (suite)
- i) NOUVEL ORDRE HUMAIN INTERNATIONAL : ASPECTS MORAUX DU DEVELOPPEMENT :
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.21
9 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et Corr.1, 605)

- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/273 et Add.1, 508; E/1986/24)
- e) ENVIRONNEMENT (suite) (A/42/25, 427 et 514; A/C.2/42/L.3)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite) (A/42/501 et 635; A/C.2/42/L.2, L.8 et L.10)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/42/8, 183 et 378)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/37)
- i) NOUVEL ORDRE HUMAIN INTERNATIONAL : ASPECTS MORAUX DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/57)

1. M. ARSEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), se référant au point 82 e) de l'ordre du jour, fait l'éloge du rapport intitulé "Notre avenir à tous", dans lequel sont soulignés les effets négatifs, sur l'environnement, de la course aux armements et de la production et de l'accumulation de toutes sortes d'armes de destruction massive. La République socialiste soviétique d'Ukraine appuie le programme spécial intitulé "La paix, la course aux armements et l'environnement" qui fait désormais partie du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement. Le PNUE devrait inclure un programme analogue dans le plan à moyen terme pour la période 1990-1995.

2. Les graves accidents industriels constituent une menace constante pour l'environnement et la communauté internationale devrait prendre des mesures décisives pour les prévenir, en gardant à l'esprit le récent accident nucléaire survenu à Tchernobyl ainsi que d'autres accidents non nucléaires mais non moins graves survenus dans un certain nombre d'entreprises occidentales. La délégation ukrainienne est prête à participer à une action concertée pour mettre au point une stratégie mondiale dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le PNUE devrait jouer un rôle de coordination dans la mise au point et l'application de ce programme mondial, en étroite coopération avec d'autres organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies. Dans la recherche commune des moyens de résoudre les problèmes en matière d'environnement, il conviendrait de tirer pleinement parti de l'expérience positive d'autres organismes tels que la Commission économique pour l'Europe (CEE). En tant que membre de cette commission, la République socialiste soviétique d'Ukraine considère que l'achèvement des travaux sur la stratégie de l'environnement pour l'Europe jusqu'à l'an 2000 et au-delà est un élément essentiel en vue de faire de l'Europe un "foyer commun".

(M. Arsenko, RSS d'Ukraine)

3. La délégation ukrainienne fait l'éloge des travaux du Conseil d'administration du PNUE à sa quatorzième session. La République socialiste soviétique d'Ukraine continuera à appuyer activement les activités du PNUE visant à résoudre les problèmes concernant l'environnement sur la base d'une coopération internationale universelle. Cependant, certaines propositions figurant dans le projet de résolution du Conseil d'administration du PNUE sur la solution des problèmes en matière d'environnement et un développement durable, en particulier la mobilisation du système des Nations Unies en vue d'assurer un développement durable, tendent à élargir indûment le mandat du PNUE.

4. S'agissant du point 82 g) de l'ordre du jour, le représentant de l'Ukraine souligne que son pays, ayant souffert d'une pénurie de logement pendant la deuxième guerre mondiale, est particulièrement sensible aux besoins d'autres pays, en particulier des pays en développement, dans lesquels des millions de personnes sont sans abri ou obligées de vivre dans des taudis. En tant que membre de la Commission des établissements humains, la République socialiste soviétique d'Ukraine participe aux activités prévues dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri. L'expérience acquise par l'Ukraine quant à la solution des problèmes de logement et au développement des établissements humains pourrait présenter un intérêt pratique pour de nombreux pays.

5. En ce qui concerne le point 82 h) de l'ordre du jour, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a examiné, à sa neuvième session, un certain nombre de questions importantes concernant l'application du Programme d'action de Vienne et le développement économique des pays en développement. Le Centre pour la science et la technique au service du développement ne s'est pas contenté d'élaborer des recommandations générales mais s'est efforcé de les transformer en programmes concrets en vue de développer la science et la technique aux niveaux national et régional. La qualité des travaux du Système de prévision technologique avancée a été soulignée, et des propositions ont été faites en vue du maintien de ce système, créé trois ans auparavant à titre expérimental. Le programme biennal du Centre ne rend pas compte, cependant, de tous les aspects du Programme d'action de Vienne. Par exemple, il ne couvre pas le transfert de technologie qui est d'une importance cruciale pour que les pays en développement puissent accroître leurs propres capacités dans le domaine de la science et de la technique. Le Centre devrait intensifier ses efforts pour créer des conditions favorables à l'échange international d'informations dans les domaines scientifique et technique, ainsi qu'en matière de protection de l'environnement. La délégation ukrainienne tient à réaffirmer qu'à son avis, le Comité intergouvernemental devrait conserver son mandat et sa structure tout en améliorant ses méthodes de travail et sa coordination avec d'autres organismes internationaux.

6. M. COKER (Etats-Unis d'Amérique), se référant au point 82 c) de l'ordre du jour, est satisfait des efforts déployés par le Secrétaire général pour incorporer les activités concernant les femmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. La délégation des Etats-Unis appuie le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et attache une

(M. Coker, Etats-Unis)

importance considérable aux examens de l'application du plan qui sont mentionnés au paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général (A/42/273). L'Organisation des Nations Unies ne pourra se présenter comme le champion de la promotion de la femme si les femmes ne participent pas visiblement à ses activités à un haut niveau de responsabilité, et la délégation des Etats-Unis demande à l'Organisation des Nations Unies de redoubler d'efforts pour continuer à placer des femmes qualifiées à des postes de direction.

7. Le PNUD, le FISE et le FNUAP ont fait des efforts louables pour intégrer les femmes au développement, et la délégation des Etats-Unis engage instamment les coordonnateurs résidents à intensifier leurs efforts à cette fin. La coordination au niveau opérationnel revêt une importance vitale à cet égard. Les organismes des Nations Unies doivent continuer à rechercher toutes les occasions de coopérer et de coordonner leurs activités en matière de formation du personnel et de mise au point de systèmes de données actualisées et de systèmes de suivi et d'évaluation, qui sont toutes indispensables à l'intégration des femmes aux activités générales de développement.

8. S'agissant du point 82 g), le représentant des Etats-Unis estime que l'Année internationale du logement des sans-abri a mis en lumière la question essentielle du choix des politiques et de leur application. Dans cette optique, le Département du logement et de l'urbanisme de l'Administration fédérale des Etats-Unis a lancé une campagne spéciale, intitulée "Housing America: Freeing the Spirit of Enterprise" ("Pour loger l'Amérique, libérons l'esprit d'entreprise"), et des centaines de projets et d'activités ont été organisés dans le cadre de l'Année internationale par des groupes locaux et des associations privées. Le programme de logement à des conditions abordables a démontré qu'il était possible d'assouplir la réglementation et d'adopter des normes de construction moins élevées. Des projets gérés de manière autonome ont également démontré l'efficacité de l'aide accordée aux plus démunis. Certains logements appartenant à des collectivités publiques sont vendus à des personnes à faible revenu.

9. L'Agency for International Development des Etats-Unis, qui joue un rôle de premier plan en matière d'assistance aux pays en développement dans le domaine des établissements humains, aide ces pays à établir des normes minimales appropriées applicables au logement et à utiliser des matériaux de construction locaux à bon marché et des techniques appropriées pour construire des logements abordables. Dans le cadre de son programme de garantie du logement, le Gouvernement des Etats-Unis a débloqué plus de 2 milliards de dollars en garantie de prêts et a versé environ 800 000 dollars de contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour appuyer les activités de l'Année internationale.

10. L'expérience montre que des résultats importants peuvent être obtenus en faisant appel au secteur privé, en association avec le secteur public. Le Gouvernement des Etats-Unis devrait faire en sorte que des terrains, viabilisés et sur lesquels l'acheteur aurait un droit de propriété assuré, soient disponibles à des conditions de crédit avantageuses. La garantie de propriété a une importance vitale car elle encourage les propriétaires à investir pour améliorer leurs logements.

(M. Coker, Etats-Unis)

11. Aux Etats-Unis, le secteur privé a en outre participé activement à la solution du problème du logement des sans-abri à l'échelle mondiale. Deux conférences internationales sur le logement des sans-abri, organisées par la National Association of Realtors, association nationale des agents immobiliers, ont permis d'élaborer les recommandations de Vienne tendant à créer des groupes d'action en faveur du logement des sans-abri à l'échelon national afin de mobiliser des ressources publiques et privées en vue de résoudre efficacement ce problème. Ces idées sont désormais reprises dans les résolutions de la Commission des établissements humains et dans son programme de travail pour l'avenir.

12. S'agissant du point 82 h) de l'ordre du jour, le représentant des Etats-Unis réaffirme les vues exprimées par sa délégation lors de la récente réunion du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, à savoir que le Comité devrait entreprendre une évaluation méthodique de ses travaux en vue de leur donner, en accord avec le Centre pour la science et la technique au service du développement, une nouvelle orientation en les axant sur un petit nombre de domaines spécifiques dans lesquels des résultats concrets peuvent être obtenus. La délégation des Etats-Unis appuie l'application complète et rapide des recommandations du Groupe des Dix-Huit concernant le Comité et le Centre, ainsi que des recommandations du Comité du programme et de la coordination (E/1987/51). Bien que le Comité intergouvernemental ait accompli quelques progrès à sa neuvième session, il reste encore beaucoup à faire car ses travaux et ceux du Centre n'ont pas été jusque-là d'une très grande utilité.

13. Cependant, ces deux organes pourraient constituer, dans le système des Nations Unies, une instance multinationale qui ferait oeuvre utile dans le domaine de la coopération pour la science et la technique. Ce ne sont pas des initiatives ambitieuses ou des ressources supplémentaires qui sont nécessaires, mais plutôt une idée claire de la façon dont le Comité et le Centre pourraient agir à l'avenir aussi efficacement que possible. Dans un premier temps, il conviendrait de procéder à un examen méthodique de leurs travaux afin d'éliminer ceux qui font double emploi avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies ou ceux qui ne présentent qu'un intérêt marginal. Les Etats-Unis sont prêts à participer activement à cet examen.

14. La délégation des Etats-Unis formule d'importantes réserves quant au projet de programme sur la science et la technique au service du développement tel qu'il figure dans le plan à moyen terme pour 1990-1995 et ne pourra approuver ce plan que s'il est révisé et soumis aux Etats Membres pour un nouvel examen. Les Etats-Unis se sont associés au consensus sur les cinq résolutions et sur la décision adoptées par le Comité intergouvernemental à sa neuvième session, mais éprouvent de graves doutes quant à la notion de financement automatique et, en particulier, quant aux méthodes spécifiques envisagées pour recueillir des fonds. Le représentant des Etats-Unis se réserve le droit de présenter d'autres observations sur cette question lors d'une séance ultérieure.

15. M. MOHIUDDIN (Bangladesh) souligne que les questions relatives à l'environnement et aux établissements humains [point 82 e) et g)] sont interdépendants et ont des conséquences très importantes pour le développement des pays en développement, en particulier, et pour l'avenir de l'humanité, en général.

(M. Mohiuddin, Bangladesh)

16. Jusqu'à une époque récente, l'homme n'avait guère conscience des conséquences que ses actes entraînent pour l'environnement : désertification, déboisement, pluies acides, accumulation de gaz carbonique, déchets toxiques et retombées nucléaires. Aussi la nouvelle prise de conscience des questions concernant l'environnement mondial constitue-t-elle un progrès très satisfaisant, et le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà ont une importance considérable à cet égard. Le premier établit clairement que c'est la pauvreté qui est la principale cause et la principale conséquence de la détérioration de l'environnement. La délégation du Bangladesh souscrit aux conclusions de la Commission mondiale selon lesquelles les modes actuels de développement, s'ils ne sont pas modifiés, risquent d'aggraver les déséquilibres écologiques et les dangers que court l'environnement national et mondial, et une action immédiate, aux échelons national et mondial, est nécessaire en ce qui concerne les problèmes interdépendants relatifs à l'environnement et au développement.

17. La délégation du Bangladesh constate avec plaisir que le programme d'activités de l'Année internationale du logement des sans-abri a été, jusque-là, appliqué de façon satisfaisante. Cependant, la situation qui a motivé la proclamation de l'Année n'a guère changé, et s'il en est résulté une meilleure prise de conscience, celle-ci devra se traduire par une action coordonnée aux niveaux national et mondial. A cet égard, la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 devrait servir de principe directeur aux responsables des politiques.

18. Dame BARROW (Barbade), se référant au point 82 e) de l'ordre du jour, dit qu'il ressort à l'évidence du rapport de la Commission mondiale et de l'Etude des perspectives en matière d'environnement qu'en dépit de tous les efforts de l'humanité, les menaces à l'environnement se sont multipliées et ont par conséquent des incidences de plus en plus graves sur des populations de plus en plus nombreuses dans le monde entier. Ces rapports ont également identifié le lien qui existe entre les préoccupations écologiques et les efforts de développement économique et social des pays. Il est incontestable que le sous-développement économique conduit à la détérioration de l'environnement, car ceux qui sont engagés dans une lutte quotidienne pour assurer leurs besoins fondamentaux n'ont ni le temps ni l'envie de prendre des mesures visant à protéger leur environnement. Qui plus est, étant donné la situation critique du commerce international, les pays en développement ont tendance à considérer la protection de l'environnement comme une question relativement secondaire. Toutefois, la détérioration de l'environnement n'est pas uniquement le fait des pays en développement : des problèmes tels que les pluies acides, les déchets toxiques et la contamination nucléaire sont associés au développement économique et à l'industrialisation, encore que leurs effets ne se limitent pas aux pays développés.

19. Manifestement, les problèmes de l'environnement résultent de l'indifférence de l'homme à l'égard des fragiles écosystèmes dans lesquels il vit et travaille. Si l'on n'adopte pas de nouvelles attitudes envers l'environnement et ses liens avec le développement, les efforts pour venir à bout des problèmes de l'environnement n'auront au mieux qu'une incidence à court terme. Il faut donc que les stratégies de l'environnement mettent l'accent sur l'éducation et, à l'échelon national,

(Dame Barrow, Barbade)

fassent participer les secteurs public et privé ainsi que les organisations non gouvernementales. Il faut que les Etats intensifient leur coopération à l'échelon régional afin de s'attaquer aux problèmes ayant des incidences régionales, comme cela a été fait dans le cadre du plan d'action pour le Programme sur l'environnement des Caraïbes.

20. Une importante responsabilité en matière de protection de l'environnement incombe aux sociétés transnationales qui exploitent des ressources naturelles susceptibles d'être nuisibles à l'environnement. Il faut que les pays d'origine de ces sociétés s'efforcent de persuader ces dernières d'appliquer, dans leurs activités à l'étranger, les mêmes politiques en matière d'environnement que celles qu'elles respectent dans leur territoire. Il faut aussi que les institutions multilatérales de développement tiennent davantage compte des préoccupations écologiques dans leurs programmes. La délégation de la Barbade se félicite que la Banque mondiale s'efforce de tenir compte de considérations écologiques dans ses activités de prêts et dans ses politiques, mais elle espère que ces nouvelles orientations ne se traduiront pas par l'imposition de nouvelles conditions aux pays en développement désireux d'avoir accès aux ressources de la Banque.

21. Etant donné leur environnement hostile, les pays en développement auront parfois du mal à tenir compte des considérations écologiques dans leurs programmes de développement économique. Dans certains cas, néanmoins, le bien commun doit prendre le pas sur les aspirations individuelles, et les questions écologiques exigent actuellement une telle approche.

22. Pour assurer la définition et l'application d'une nouvelle approche en matière de protection de l'environnement, il convient de renforcer le PNUE. Le Programme a une longue expérience de la fourniture d'une assistance pour l'élaboration de politiques de protection de l'environnement et est bien placé pour favoriser les échanges d'information et coordonner les politiques et programmes relatifs à l'environnement. Le PNUE a besoin d'un appui financier plus large pour pouvoir s'acquitter de son mandat, et la Barbade s'efforcera dans la mesure de ses moyens d'assumer ses responsabilités envers le programme.

23. Mlle GLYNN (Honduras), se référant au point 82 c) de l'ordre du jour, se félicite que dans le cadre des préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, on ait tenu compte des débats de la trente-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, et que cette mise à jour propose des politiques novatrices au lieu de se borner à décrire la situation des femmes dans l'économie mondiale. En période de crise économique, il importe de prendre des mesures novatrices pour accélérer l'intégration des femmes au développement. Mlle Glynn se félicite également du fait que dans cette mise à jour, on ait essayé d'identifier les problèmes sectoriels et intersectoriels et de souligner la nécessité de politiques harmonisées et d'actions concertées aux échelons local, national, régional et international. Le chapitre de la mise à jour concernant les femmes dans le secteur non structuré est également important, étant donné que l'on n'a jamais accordé une attention suffisante à ce secteur en général, et encore moins à ses rapports avec le marché du travail. Les informations qui seront fournies pour la définition d'un programme d'action sont également très importantes.

(Mlle Glynn, Honduras)

24. Les rôles multiples des femmes et leurs contributions effectives et potentielles au développement national sont reconnus au Honduras. Le Gouvernement hondurien a par conséquent pris des mesures pour permettre aux femmes de jouir de l'égalité des droits dans tous les domaines. Le Honduras est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les droits de la femme sont protégés dans les nouveaux codes criminel et de la famille et dans le code du travail. La loi sur la réforme agraire cherche à intégrer les femmes au secteur agricole, et bon nombre de projets agricoles au Honduras sont en fait administrés par des groupes de femmes. Néanmoins, comme dans tous les pays en développement, les femmes des zones rurales au Honduras ne sont pas encore pleinement intégrées au processus du développement pour des raisons économiques et culturelles.

25. S'agissant du point 82 e) de l'ordre du jour, Mlle Glynn appelle l'attention sur la nécessité d'harmoniser les processus de développement avec les efforts visant à maintenir l'équilibre écologique et la qualité de l'environnement. Après avoir examiné le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, la délégation hondurienne est convaincue plus que jamais de l'urgence d'un effort concerté en vue de définir de nouveaux modes de comportement qui profiteraient à tous. On ne saurait suffisamment insister sur l'importance du multilatéralisme dans l'harmonisation des politiques d'environnement et de développement.

26. Dans les pays en développement comme le Honduras, des liens étroits entre les secteurs agricole et industriel sont un élément clef dans la transformation structurelle de l'économie. Il ne faut pas que les projets de développement de ces pays portent atteinte à l'environnement et il est indispensable à cette fin que la communauté internationale collabore en mettant à leur disposition des ressources et ses connaissances en la matière. Un aspect de la politique écologique du Honduras concerne la protection des forêts, mais les efforts actuels sont insuffisants pour faire face à la dévastation des zones forestières due à l'afflux de réfugiés. Le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été invité à effectuer, en collaboration avec le PNUD, la FAO et des organisations régionales, une étude de programmes de réboisement dans les pays qui accueillent des réfugiés, et il est à espérer que le Honduras pourra en tirer profit. La représentante du Honduras remercie la Communauté économique européenne pour l'assistance financière qu'elle a fournie au programme de son pays relatif à l'environnement.

27. M. CHENAUX-REPOND (Observateur permanent de la Suisse) se félicite de l'accord de la communauté internationale qui se trouve reflété dans les perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Les gouvernements et organisations internationales doivent maintenant commencer à appliquer les mesures recommandées dans cette étude. Le concept de développement durable en tant que principe fondamental d'action dans les domaines de l'environnement et du développement implique une nouvelle responsabilité des gouvernements pour la gestion rationnelle de ressources limitées.

28. La Suisse a d'emblée parrainé les travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et s'intéresse bien évidemment à la réalisation des principales propositions figurant dans son rapport. Les vues de la Commission

(M. Chenau-Repond)

sur la survie et les structures socio-économiques devraient être prises très au sérieux; les déséquilibres économiques et la pauvreté aggravent les problèmes écologiques et retardent les solutions. Deux domaines méritent d'être soulignés davantage qu'ils ne l'ont été dans le rapport de la Commission. Tout d'abord, plus de 20 % de la population mondiale vit au niveau de la subsistance et a des possibilités très limitées de participer à l'activité économique; les mesures suggérées par la Commission ne s'appliquent pas nécessairement aux personnes qui vivent dans des systèmes aussi vulnérables. En second lieu, la destruction de l'écosystème conduira inévitablement à la destruction du système économique qui repose sur lui.

29. De façon générale, toutefois, les solutions et stratégies proposées par la Commission sont convaincantes, bien qu'incontestablement certains objectifs soient quelque peu idéalistes et aient tendance à négliger certaines réalités qui régissent l'économie de marché. Les stratégies envisagées comportent également certains risques et certaines contradictions que l'on ne saurait méconnaître.

30. De nombreuses propositions de la Commission s'adressent aux organes et institutions des Nations Unies. La Suisse appuie la proposition visant à renforcer le rôle du PNUE en tant que conscience universelle de l'environnement et en tant que catalyseur et coordonnateur des questions d'environnement au sein du système des Nations Unies. Une augmentation substantielle des contributions au titre du Fonds des Nations Unies pour l'environnement et une revalorisation du Conseil d'administration du PNUE sont dès lors nécessaires. Pour sa part, la Suisse a augmenté sa contribution volontaire au Fonds.

31. Les recommandations et propositions du rapport devraient être classées selon un ordre de priorité. Dans la mesure où elles concernent le système des Nations Unies, le Secrétariat devrait se charger de cette tâche. Pour ce qui est des dispositions juridiques, la délégation suisse se féliciterait que l'Assemblée élabore une déclaration universelle et une convention relative à la protection de l'environnement et au développement durable. Elle se rallie également à l'appel lancé par la Commission aux gouvernements pour qu'ils adhèrent aux accords existants dans le domaine de l'environnement. A cet égard, M. Chenau-Repond constate avec plaisir que le Conseil d'administration du PNUE a décidé, dans sa décision 14/30, de poursuivre les négociations sur une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, et prie instamment tous les gouvernements de prendre part à ces travaux.

32. Mme NIEMANN (Canada) dit que les débats de la Deuxième Commission sur l'environnement au cours de la présente session auront une importance toute particulière étant donné qu'ils détermineront l'efficacité des travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. A cet égard, la délégation canadienne appuie les décisions 14/13 du Conseil d'administration du PNUE, concernant les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, et la décision 14/14 concernant le rapport de la Commission Brundtland, notamment les paragraphes 8, 9 et 18 de l'annexe à cette dernière décision qui, espère-t-elle, sera adoptée par consensus par l'Assemblée générale.

(Mme Niemann, Canada)

33. Certaines délégations ont exprimé la crainte que le rapport Brundtland n'introduise une nouvelle forme de conditionnalité pour l'assistance au développement. La délégation canadienne n'interprète pas le rapport de cette façon, mais elle est convaincue que les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent aider et aideront les pays en développement à parvenir à l'objectif d'un développement durable. En même temps, chaque nation a pour responsabilité de définir ses propres politiques de développement et de déployer des efforts compatibles avec cet objectif.

34. Le consensus qui s'est dégagé au cours de la quatorzième session du Conseil d'administration sur les perspectives en matière d'environnement devrait être maintenu, de sorte que le projet de résolution qui figure à l'annexe de la décision 14/13 du Conseil d'administration puisse également être adopté sans modification.

35. Le PNUE a un rôle important à jouer dans le suivi des progrès enregistrés dans l'instauration d'un développement durable dans le cadre du système des Nations Unies et dans l'établissement des rapports à ce sujet. Il y a lieu d'espérer que le projet de résolution sur les activités du PNUE traduira les décisions prises et les priorités fixées par le Conseil d'administration à sa quatorzième session. Mme Niemann demande instamment qu'une conférence internationale sur l'environnement et le développement durable soit organisée en 1992 et se félicite de la signature, à Montréal, du premier Protocole mondial relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui constitue un progrès important en matière de coopération multilatérale.

36. A propos du point 82 g) de l'ordre du jour, la représentante du Canada fait observer qu'en dépit des efforts déployés par les gouvernements et les organisations internationales, plus d'un milliard de personnes se trouvent sans abri ou vivent dans des logements inhabitables. Aucun progrès ne peut être réalisé dans ce domaine à moins de se rendre compte de l'importance critique des efforts personnels, des effets multiplicateurs de la mobilisation des ressources locales et de l'incidence de ces efforts sur le développement économique plus large. Il faut que les institutions concernées adoptent une stratégie continue, coordonnée et de vaste portée pour faire face au problème du logement.

37. La délégation canadienne appuie la convocation en 1988 d'une session extraordinaire de la Commission des Nations Unies des établissements humains afin d'examiner l'application d'une stratégie mondiale des établissements humains. Elle est également en faveur de l'adoption d'une approche thématique lors des sessions futures et propose, en tant qu'éventuel thème à examiner celui de "l'entretien des bâtiments et des infrastructures et les questions du financement et d'amortissement". Toutefois, c'est la résolution 10/1 de la Commission, concernant une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, qui revêt la plus grande importance pour les travaux de la Deuxième Commission. Il y a lieu d'espérer que l'Assemblée générale acceptera le principe d'une telle stratégie et la nécessité pour la Commission d'élaborer un plan d'action en vue de son application, suivi et évaluation. Tous les gouvernements devraient s'engager en faveur des objectifs de cette stratégie en adoptant et en appliquant des stratégies nationales du logement conformément aux directives qui figurent dans l'annexe de la résolution 10/1.

(Mme Niemann, Canada)

38. Pour ce qui est du point 82 c) de l'ordre du jour, la participation des femmes est essentielle à la croissance et au développement économiques, notamment dans des domaines clefs tels que l'environnement et les établissements humains. La délégation canadienne appuie vigoureusement l'égalité entre les hommes et les femmes préconisée dans le rapport Brundtland. Malheureusement, un certain nombre d'organes directeurs clefs de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil d'administration du PNUÉ, n'ont pas encore commencé à s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés aux termes du chapitre II des Stratégies prospectives d'action de Nairobi.

39. La Deuxième Commission a un rôle de premier plan à jouer en faveur de la participation effective et de l'intégration des femmes au développement. Ni les gouvernements ni les institutions multilatérales ne peuvent continuer à considérer que les femmes contribuent peu à la croissance économique et au développement. Il est désormais évident pour tous que le fait de n'avoir pas tenu compte de la participation des femmes à l'économie s'est traduit par une comptabilité nationale imprécise, ce qui a entraîné de graves erreurs au niveau du calcul du PNB.

40. Le document intitulé "Renforcement des activités des Nations Unies en vue d'intégrer efficacement les femmes aux programmes et activités de développement économique" (A/42/273 et Add.1) vise à fournir des renseignements qui permettront d'organiser et de définir la façon dont l'ONU favorise la participation des femmes aux activités économiques. La version du document qui avait été présentée au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1987 n'était pas satisfaisante et, même s'il est encourageant de constater que les recommandations pertinentes des conférences mondiales y figurent désormais, les faibles efforts déployés en vue d'établir une compilation des décisions pertinentes des organes intergouvernementaux demeurent décevants. Il y a de graves omissions, telles que les résolutions 40/181 et 1987/90 sur les problèmes alimentaires et agricoles, des informations d'une importance critique concernant les décisions d'autres organes intergouvernementaux sont toujours incomplètes, et la déclaration selon laquelle des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour "compléter" le répertoire dépasse les bornes.

41. Il y a lieu de se féliciter tout particulièrement de la proposition visant à mettre à jour l'Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement - document unique dont l'élaboration a exigé de nombreuses années - car elle permettra de continuer à axer l'attention sur le rôle économique des femmes. Il y a également lieu de se féliciter de la place importante qui a été réservée aux questions de la dette internationale, de l'ajustement et des femmes. Il conviendrait toutefois de condenser la structure de cette mise à jour qui devrait être davantage axée sur les questions économiques. Les chapitres IV, V et X devraient être supprimés, car ils ne relèvent pas strictement du secteur économique et ne font pas partie du mandat défini dans la résolution 1986/64 du Conseil économique et social. La délégation canadienne souhaiterait également avoir l'assurance qu'il sera tenu compte des travaux du FISE, de la Banque mondiale et du Commonwealth.

42. Mme MBOYA (Kenya) fait l'éloge du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. La délégation kényenne espère que le concept de développement durable servira de principe dont tous les pays s'inspireront dans leurs efforts communs pour gérer l'environnement et les ressources de la planète. L'état actuel de l'environnement est fort loin encore des objectifs fixés il y a plus de 10 ans, lorsque le PNUE avait reçu pour tâche de suivre la situation mondiale dans ce domaine.

43. La signature, en septembre 1987, du Protocole à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone relatif aux chlorofluorocarbones constitue une étape importante pour la protection de la santé et de l'environnement. Les problèmes écologiques sont une préoccupation universelle et ils ne pourront être résolus que par une action internationale concertée.

44. Le Kenya loue les efforts que font les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUE, en vue d'appliquer le Plan d'action pour lutter contre la désertification. Conscients des effets de la désertification et de la sécheresse sur l'économie de leurs pays, les gouvernements africains n'ont épargné aucun effort pour faire face à ce problème, que ce soit individuellement ou collectivement. Il faut accroître l'assistance bilatérale et multilatérale aux pays touchés. Ceux qui le sont le plus ont besoin de meilleurs systèmes de prévision météorologique avancée, d'un apport fiable et durable de ressources financières, de capacités de recherche pour produire des semences et des espèces animales qui résistent à la sécheresse, et enfin de connaissances scientifiques et techniques dans les domaines de la sylviculture, de la mise en valeur des ressources en eau et de l'irrigation. La Deuxième Commission devrait garder présent à l'esprit le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et en particulier le chapitre portant sur les mesures de suivi, aux échelons national et international, en ce qui concerne la désertification et la sécheresse. Le Kenya remercie les pays donateurs qui ont aidé l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, en particulier les Etats membres de la Communauté économique européenne, et exhorte les autres Etats qui sont en mesure de fournir une assistance à le faire.

45. Le Kenya appuie les recommandations figurant dans le rapport de la Commission des établissements humains (A/42/8), et espère que la Commission spéciale du Conseil économique et social approuvera la recommandation visant à renforcer les institutions qui s'occupent des établissements humains pour qu'elles puissent assumer les responsabilités supplémentaires résultant de l'application de la Stratégie mondiale du logement. L'Assemblée générale devrait prendre dûment en considération la nécessité de donner un rang de priorité plus élevé aux établissements humains lors de l'allocation de ressources à ses divers programmes.

46. La délégation kényenne estime que pour renforcer la coordination des organisations et organismes des Nations Unies dans le domaine des établissements humains, le CNUEH devrait participer sur un pied d'égalité aux travaux du Comité administratif de coordination et que le Secrétaire général devrait veiller à ce qu'on donne suite à la décision prise par l'Assemblée générale sur ce point.

47. M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie), prenant la parole au sujet du point 82 e) de l'ordre du jour, dit que la menace qui pèse sur l'environnement devient un facteur dangereux de déstabilisation et une source de tensions accrues dans les relations internationales. La sécurité internationale de l'environnement garantirait le respect du droit de chaque pays à un développement sans risque pour l'environnement. C'est pourquoi il faudrait convenir d'un code de conduite fondé sur des principes internationaux obligatoires de respect mutuel et de coopération dans le domaine de l'environnement car il contribuerait à renforcer la confiance internationale, à favoriser des relations pacifiques entre Etats à systèmes sociaux différents et à créer des conditions plus favorables au développement du tiers monde. Ce code pourrait comprendre les principes suivants : recherche constructive, et sans affrontements, de la solution des problèmes écologiques internationaux; inadmissibilité de prendre des accidents écologiques pour prétexte d'une escalade de la tension et de l'hostilité entre Etats; vastes échanges d'informations, y compris sur les accidents survenus ou évités; renforcement de la coopération scientifique et technique internationale; enfin, mise en place d'équipes scientifiques, de systèmes d'alerte rapide et d'un dispositif de surveillance mondiale. Il est d'importance vitale que les échanges de connaissances et d'équipements scientifiques et techniques se fassent sans discrimination.

48. Le dialogue international sur toutes ces questions pourrait aboutir à un accord sur des principes acceptables par toutes les parties, ainsi que sur des normes de coopération internationale et de comportement des Etats. Dans l'élaboration de ces principes, il faudrait tirer parti au maximum des idées et principes déjà proposés mais non encore appliqués en ce qui concerne le comportement des Etats vis-à-vis de l'environnement, et ce processus devrait être parallèle et complémentaire à la mise à exécution de la proposition de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement tendant à élaborer une déclaration et une convention sur la protection de l'environnement et sur un développement durable.

49. Se référant à l'alinéa h) du point 82 de l'ordre du jour, le représentant de la Tchécoslovaquie insiste sur le rôle vital de la science et de la technique dans le développement des Etats. Comme les pays socialistes l'avaient déjà souligné dans leur déclaration commune (A/C.2/41/7), la Tchécoslovaquie est favorable à une intensification de la coopération scientifique et technique à des fins pacifiques. L'élaboration d'un programme mondial de coopération scientifique et technique pourrait faciliter considérablement aussi la solution des problèmes écologiques.

50. La Tchécoslovaquie approuve le maintien en activité du Centre pour la science et la technique au service du développement et considère que l'étude des travaux du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, établie en application de la résolution 1987/112 du Conseil économique et social, donne une idée objective de l'importance et du fonctionnement de ce comité et du Centre. La délégation tchécoslovaque ne peut approuver les tentatives de révision du mandat et de la structure actuelle du Centre, car ils correspondent bien à ce qu'on attend de lui. Elle est d'avis que les activités du Comité intergouvernemental sont en général louables, et elle approuve donc la création du Système de prévision technologique avancé, estimant aussi qu'il devrait

(M. Zapotocky, Tchécoslovaquie)

devenir un comité permanent. En revanche, elle est d'avis également que les activités actuelles du Comité devraient être rendues plus efficaces. Il devrait mieux s'acquitter de ses fonctions de coordination, et aborder aussi des questions scientifiques concrètes lors de ses séances; il accroîtrait ainsi son prestige d'organe scientifique et technique de l'ONU.

51. M. BOKALOV (Bulgarie) dit que la Bulgarie accorde une grande importance à la promotion de la coopération régionale dans le domaine de l'environnement. Le Ministre bulgare des affaires étrangères a proposé que les pays des Balkans concluent un accord sur la protection écologique de la péninsule, et la Bulgarie est disposée à prendre des mesures concrètes dans ce sens.

52. En outre, elle approuve pleinement les initiatives et les activités concernant la lutte contre la désertification et la remise en culture des terres érodées. La réussite dans ces domaines contribuerait pour beaucoup à résoudre nombre de problèmes écologiques et alimentaires d'importance cruciale pour maints pays en développement. La Bulgarie est disposée à coopérer avec l'ONU et d'autres organisations internationales pour faire face à ce problème au nom du bien-être et de la prospérité de toutes les nations.

53. La délégation bulgare loue les activités accomplies par la Commission des établissements humains lors de sa dixième session. L'un des principes les plus importants affirmés à la Conférence de Vancouver est la nécessité de fournir un logement à tous. Les programmes de logement devraient viser non seulement la construction d'habitations, mais aussi les infrastructures techniques et sociales dont les habitants ont besoin pour mener une vie décente. Le maintien d'une paix mondiale durable est un préalable essentiel au règlement du problème du logement. La réduction des dépenses militaires constitue le moyen le plus sûr d'obtenir les ressources nécessaires pour résoudre le problème des sans-abri et mettre enfin à leur portée ce logement dont ils rêvent depuis si longtemps. La plus grande réalisation de la Commission des établissements humains a été d'obliger de nombreux gouvernements à prendre en considération dans leurs programmes de développement social et économique les questions de planification, construction et gestion des établissements humains.

54. Pour atteindre ses objectifs, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement devrait améliorer les modalités de ses activités, mais son mandat devrait demeurer inchangé. Il faudrait aussi renforcer son rôle de coordination et éviter que ses activités ne fassent double emploi avec celles d'autres organes ou institutions spécialisées des Nations Unies.

55. Il ne fait aucun doute que les efforts continus de l'Organisation pour améliorer la condition de la femme, en particulier sur le plan de l'intégration des femmes aux activités de développement, ont donné des résultats positifs. L'élaboration et l'adoption de mesures effectives de mobilisation et d'intégration dans ce domaine sont également liées à l'application de documents d'importance fondamentale, tels que la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la Stratégie internationale du développement pour la

(M. Bokalov, Bulgarie)

troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Déclaration sur le droit au développement. Les graves problèmes qui font obstacle à l'intégration complète des femmes aux efforts de développement entravent la restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique et la réalisation du droit au développement dans le monde entier.

56. M. MULLER (Australie) accueille avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000, établie par le PNUE. Le premier de ces deux documents importants constitue un exposé international de grande importance sur l'environnement et appelle une coopération internationale accrue si l'on veut assurer les conditions d'un développement écologiquement responsable. Sa principale qualité est d'adopter une conception globale des effets du développement sur l'environnement.

57. Le chapitre relatif à l'Antarctique présente un intérêt particulier. L'Australie est fermement attachée au système du Traité sur l'Antarctique et est très soucieuse de la préservation et d'une gestion avisée de l'Antarctique. Elle a également pris des mesures dans d'autres domaines, devant par là certaines des recommandations formulées dans le rapport. Premièrement, elle a décidé de demander que les forêts tropicales humides du nord-est de l'Australie figurent sur la Liste des sites qui font partie du patrimoine de l'humanité, ce qui correspond du reste à l'esprit du rapport lui-même, qui insiste sur la préservation des forêts tropicales. Deuxièmement, l'Australie a accueilli une conférence internationale sur la dégradation des terres arides, qui constitue l'un de ses principaux problèmes écologiques, et cette initiative a abouti à un projet international des terres arides, sous les auspices du PNUE.

58. La délégation australienne souhaite vivement que les ressources soient utilisées avec efficacité, en particulier dans le système des Nations Unies. Elle estime que les questions d'environnement et les problèmes connexes devraient figurer sous une seule rubrique lorsque l'Assemblée générale les examine. Néanmoins, étant donné sa haute estime pour le PNUE, seule institution internationale qui s'occupe de l'environnement à l'échelle mondiale, le Gouvernement australien a décidé de recommencer à lui verser des contributions volontaires, malgré ses propres difficultés budgétaires.

59. En ce qui concerne les femmes et le développement, le représentant de l'Australie exprime des doutes sur la mise à jour de l'étude mondiale. Mieux vaudrait coordonner et améliorer ce qui a déjà été fait, au lieu de reprendre le même travail. La mise à jour devrait prendre la forme d'un projet continu, moins ambitieux et plus précis, et l'accent devrait être mis sur une meilleure qualité des données. Conformément à la résolution 1986/64 du Conseil économique et social, elle devrait être centrée sur un ou deux domaines seulement. Des questions telles que la situation des femmes en ce qui concerne la technique, le développement et les services pourraient être prises en considération à un stade ultérieur. On devrait s'efforcer d'arrêter une présentation permettant de mettre régulièrement à jour les éléments de base et de se concentrer sur les questions urgentes présentant un intérêt concret. Il faudrait utiliser les renseignements rassemblés par la Commission de la condition de la femme et s'intéresser aux domaines prioritaires désignés par elle.

60. M. ALPTUNA (Turquie), se référant à la question des établissements humains, dit qu'il ne faut guère s'attendre à une amélioration de la situation dans un proche avenir. Si une action concertée n'est pas menée à tous les niveaux, le problème risque de devenir insoluble. La communauté internationale doit accorder la priorité à l'action dans ce domaine.
61. La Turquie, qui est un pays en développement dont la population augmente rapidement, connaît d'énormes problèmes de logement. Le processus d'urbanisation va probablement se poursuivre. Le Gouvernement turc a formulé un certain nombre de politiques nouvelles dans le cadre d'une réforme administrative, y compris la décentralisation et l'octroi de nouveaux crédits. Il a également pris des mesures dans le cadre de l'Année internationale du logement des sans-abri et se réjouit de constater que cette initiative commence à porter des fruits. La délégation turque appuie les recommandations de la Commission des établissements humains concernant la mise en oeuvre d'une Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000.
62. Se référant au rapport du Secrétaire général sur le renforcement des activités des Nations Unies en vue d'intégrer efficacement les femmes aux programmes et activités de développement économique (A/42/273), le représentant de la Turquie se félicite que l'accent soit de plus en plus mis sur la coordination, condition indispensable au succès des activités dans ce domaine. La communauté internationale accorde une attention de plus en plus grande au rôle des femmes dans le développement économique et social, et des efforts de plus en plus vastes sont déployés pour faciliter l'intégration des femmes aux principales activités de développement. La délégation turque se félicite de la création de deux nouveaux services chargés de s'occuper de ces problèmes, mais souligne la nécessité d'éviter tout double emploi ou chevauchement d'activités compte tenu des modestes ressources disponibles. La compilation des décisions d'organes délibérants et des programmes qui fait l'objet de l'additif du rapport du Secrétaire général est un complément très utile à ce rapport.
63. Pour ce qui est du rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, il est particulièrement important d'établir des priorités. Il convient surtout d'examiner les incidences des programmes d'ajustement sur la situation des femmes. Toutefois, étant donné que ces programmes ont des effets négatifs sur tous les pauvres, quel que soit leur sexe, les stratégies globales adoptées aux niveaux national et international contribueraient plus efficacement à régler des problèmes plus vastes si elles étaient conçues de manière à aider toutes les personnes affectées.
64. La délégation turque se félicite du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement qui est exhaustif, stimulant et équilibré dans son analyse de ces questions étroitement liées que sont l'environnement et le développement. Les changements fondamentaux nécessaires aux niveaux national et international dans le cadre d'un processus de développement durable pourraient entraîner des choix difficiles. Les principes et objectifs d'un tel développement doivent faire partie intégrante des programmes de travail des organismes des

(M. Alptuna, Turquie)

Nations Unies et des politiques et programmes adoptés par les gouvernements et les institutions multilatérales de financement et d'aide au développement. A cet égard, le rôle du PNUE doit être élargi et ses ressources accrues grâce à des contributions plus importantes des gouvernements.

65. M. KUECK (République démocratique allemande) dit que les questions interdépendantes de l'environnement et du développement occupent à juste titre une place plus importante dans les discussions internationales et que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et l'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà traduisent des efforts louables vers une nouvelle orientation. Il estime aussi qu'une guerre nucléaire ou un conflit armé entraînant le recours à des armes de destruction massive constituent la menace la plus grave pour l'environnement et que la paix et la sécurité sont directement liées au concept de développement durable. Il faut qu'il existe un lien direct entre les politiques de développement et les politiques économiques et sociales pour que l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement aillent de pair avec la croissance économique et un développement durable dans le monde entier et surtout dans les pays en développement. Il est vital d'éliminer la menace militaire et de mettre ainsi un terme au gaspillage des ressources et du potentiel scientifique et technique.

66. Les politiques menées par la République démocratique allemande cadrent avec les conclusions de ces rapports. Elles visent en effet à réduire la consommation d'énergie et l'utilisation de ressources, en particulier grâce à l'application de techniques de recyclage et de conservation. La République démocratique allemande considère par conséquent que les recommandations constituent un guide utile dont les responsables politiques pourront s'inspirer pour prendre des décisions aux niveaux national, régional et international. Il est important de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, c'est-à-dire en particulier le système des Nations Unies, et surtout le rôle du PNUE.

67. En ce qui concerne la coopération scientifique et technique, il convient d'exploiter judicieusement le potentiel de tous les organismes du système des Nations Unies, en tenant compte des intérêts et des besoins de tous les Etats Membres. En conséquence, l'examen du Programme d'action de Vienne prévu à la fin de cette décennie devra être non seulement l'occasion d'évaluer les réalisations et d'analyser les problèmes actuels, mais également l'occasion de définir des principes directeurs systématiques et constructifs pour l'application ultérieure des décisions de Vienne.

68. L'Année internationale du logement des sans-abri a permis de souligner l'importance du problème du logement et de démontrer que les Etats sont décidés à prendre des mesures énergiques pour redresser la situation. La République démocratique allemande considère la question du logement comme un élément fondamental de sa politique d'action sociale et est toujours prête à faire bénéficier d'autres pays de son expérience. Elle a formé des ressortissants de pays en développement et envoyé des experts dans beaucoup de pays étrangers. Dans le cadre de l'Année, elle a organisé, en coopération avec le Centre des

(M. Kueck, Rép. dém. allemande)

Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), un séminaire auquel ont participé des représentants de 20 pays en développement. Par ailleurs, en coopération avec Habitat, elle a fourni un logement à des Sud-Africains qui se sont réfugiés en République-Unie de Tanzanie pour fuir le régime raciste de Pretoria.

69. Les objectifs fondamentaux des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme cadrent avec ceux que poursuit la République démocratique allemande depuis sa création. L'égalité de droits pour les femmes constitue le principal objectif de développement de toute société. Ces stratégies doivent se traduire en plans et programmes d'action à tous les niveaux.

70. Mme VERLEZZA (Venezuela) dit que son pays a toujours attaché une importance particulière à la question de la science et de la technique au service du développement. Le Venezuela a élaboré un plan d'action dans le domaine de la science et de la technique destiné à renforcer ce secteur et à mieux le rattacher à d'autres domaines de développement économique et social. Elle n'est avec satisfaction que les activités des Nations Unies concernant les systèmes d'information, l'impact des nouvelles techniques sur les pays en développement et le système de précision technologique avancée s'apparentent à celles menées par son pays.

71. La science et la technique doivent être liées au secteur de production afin qu'il soit possible de répondre de manière opportune aux besoins des pays en matière de développement. La mise au point de nouvelles techniques exige des efforts soutenus et intenses ainsi que d'importants investissements dans le domaine de l'infrastructure, de la recherche et de la formation. Toutefois, les pays en développement doivent évaluer les incidences de ces techniques sur leur économie afin d'en tirer le maximum de profit et de réduire au minimum leurs effets négatifs. Les pays en développement doivent également se tenir au courant des progrès réalisés dans des domaines aussi importants que la micro-électronique, l'informatique, le génie génétique et la biotechnologie. Les travaux du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement sont particulièrement utiles à cet égard. La représentante du Venezuela prie instamment le Centre d'améliorer ses méthodes de diffusion d'informations sur ses programmes en cours et sur ceux des autres organes des Nations Unies au niveau des Etats Membres.

72. L'application du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement doit être évaluée pour faire renaître l'enthousiasme qu'il avait suscité au moment de son adoption. La délégation vénézuélienne se félicite par conséquent de la décision du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement de faire de l'application du Programme d'action de Vienne le seul thème de fond de sa dixième session.

73. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement joue un rôle essentiel dans le financement des programmes prioritaires du Centre pour la science et la technique au service du développement et a par conséquent besoin de ressources suffisantes. La délégation vénézuélienne approuve pleinement le rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (A/42/37).

74. Mme ENGMAN (Suède), prenant la parole au nom des cinq pays nordiques, dit que ceux-ci ont fréquemment souligné la nécessité d'examiner les questions relatives à la situation des femmes dans le cadre de la croissance économique et du développement et de les intégrer aux activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement, qui traduit en action les éléments des Stratégies prospectives d'action de Nairobi liées au développement, constitue un outil précieux à cet égard. Sa réussite dépendra toutefois entièrement de la capacité et de la volonté des gouvernements et des divers organismes des Nations Unies d'en intégrer les éléments pertinents dans leurs propres plans de travail et budgets. La mise en oeuvre des Stratégies exige des ressources suffisantes et la représentante de la Suède appuie la proposition du Secrétaire général visant à accorder la priorité dans le budget pour l'exercice biennal 1988-1989 à la question du renforcement du rôle des femmes.

75. Se référant au rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, Mme Engman attire l'attention sur la question des politiques d'ajustement et de leurs effets sur la situation des femmes. Les incidences des programmes de redressement économique sur l'emploi, le revenu et les conditions de travail des femmes doivent être examinées de manière approfondie et des efforts doivent être faits pour utiliser le potentiel des femmes en tant que productrices et chefs d'entreprises grâce à des programmes appropriés de formation et d'octroi de crédits. Les pays nordiques préconisent une "politique d'ajustement à visage humain".

76. Deux chapitres du rapport font état de la relation entre la participation des femmes aux activités économiques et l'environnement. Il convient également de signaler à cet égard l'attention particulière accordée dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement au rôle des femmes dans les programmes d'exploitation agricole et forestière. Etant donné que la majorité des femmes travaillent dans de petites exploitations agricoles, elles n'ont guère accès aux crédits, à la formation et à d'autres moyens. Les pays nordiques recommandent qu'on leur donne la possibilité de participer, sur une échelle réduite, aux projets pilotes novateurs financés par quelques organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux.

77. Commentant la partie du rapport relative aux statistiques, la représentante de la Suède souligne que dans le cadre d'une économie monétaire, il est dangereux d'évaluer la production sans se référer aux ménages. On risque en effet de fausser les résultats en ne tenant pas compte de la contribution des femmes. Changer une situation où les femmes sont souvent laissées pour compte, voire victimes de discrimination dans les politiques, les lois et les programmes nationaux et locaux exige incontestablement un acte de volonté politique considérable de la part des gouvernements concernés, mais aurait des résultats positifs sur le développement économique. La mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action constitue un défi lancé à tous les organismes des Nations Unies et à tous les gouvernements. La solution des problèmes urgents qui affectent surtout les femmes dans les pays en

(Mme Engman, Suède)

développement passe par une coopération fructueuse aux niveaux international, intergouvernemental et non gouvernemental et par des efforts au niveau national. Il importe également de garder la question du rôle des femmes dans le développement à l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

La séance est levée à 13 h 15.